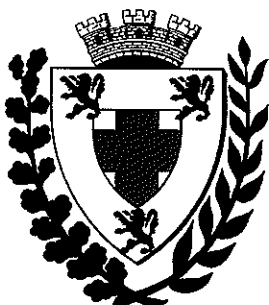


DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize**, le **vingt-deux mars**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 15/03/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BRENOT Georges, BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, BOUREZ Delphine, Ludivine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, ADYNS Guy, CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à DETRE Marc
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

**METROPOLE EUROPEENNE
DE LILLE**

**Prise de compétence
« cours d'eau et canaux
domaniaux »
Avis du Conseil**

Vu la Loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale modifiée par la Loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 15 C1463 du 18 Décembre 2015 votée par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille décidant la prise de compétence « cours d'eau et canaux domaniaux »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le transfert de la compétence « Cours d'eau et canaux domaniaux » à la Métropole Européenne de Lille
- Déclare que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir
- Approuve dans les mêmes termes la délibération n° 15 c1463 votée par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille le 18 décembre 2015 et annexée à la présente délibération

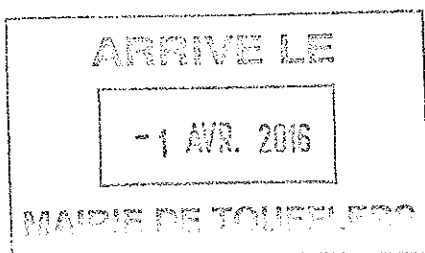
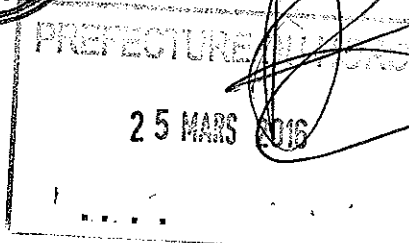
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GONCE



CANTON DE
VILLENUEVE D'ASCQ



L'an **deux mille seize**, le **vingt-deux mars**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **15/03/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BRENOT Georges, BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, BOUREZ Delphine, Ludivine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, ADYNS Guy, CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane

BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

PREFECTURE DU NORD

25 MARS 2016

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL
Secteur technique
Création 2 postes d'adjoint
technique 2° Classe Temps
complet
[suite contrat
d'accompagnement à
l'emploi
C.A.E]

Par délibération du 26 Mars 2013, le Conseil Municipal avait autorisé, dans le cadre de la Loi n° 2012-1189 du 26 Octobre 2012 relative aux « emplois d'avenir », la création de 2 postes à temps complet dans le secteur technique.

Ces contrats, d'une durée de 3 ans, avaient été mis en place en partenariat avec la Mission Locale VAL DE MARQUE, et sous l'égide de Monsieur le Préfet du Nord. 2 jeunes toufflersois avaient ainsi pu être bénéficiaires de ce contrat.

Durant ces 3 années, des formations ont été suivies par ces 2 jeunes par le biais du C.N.F.P.T (organisme de formation de la Fonction Publique Territoriale).

Des bilans à période régulière ont été établis avec la Mission Locale afin de pouvoir bien répondre aux objectifs de ce contrat.

Un financement a été octroyé par l'Etat sur ces 2 contrats.

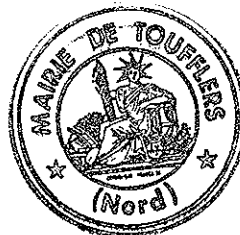
Considérant le bilan final établi par le référent de la Mission Locale [dont on peut souligner l'excellent suivi de ces dossiers tout au long de la durée du contrat], il vous est proposé d'envisager la création de 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet [35 heures] à la date du 1^{er} Avril 2016.

Des déclarations de vacance de postes seront faites auprès du Centre de Gestion du Nord de la Fonction Publique Territoriale.

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme



Le Maire,

Alain GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE VILLENEUVE
D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize** , le **vingt-deux mars** à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE** , **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **16/03/2016** .

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

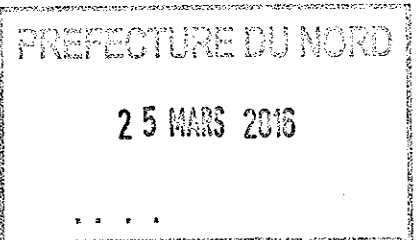
TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BRENOT Georges ,
BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José ,
L'HOMME Anne-Sophie , BAHUAUX Isabelle , VANHALST François, DOVERGNE
Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ
Delphine , HALLAERT Christophe , BOUREZ Delphine , Ludivine PIETRZAK ,
DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , ADYNS Guy , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne



OBJET

PERSONNEL COMMUNAL
Secteur technique
Création d'un poste
D'agent de maîtrise
Secteur espaces verts
Suite réussite à un
examen professionnel

Un agent municipal a réussi l'examen professionnel d'agent de maîtrise [spécialité espaces verts] organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Afin de pouvoir nommer cet agent , il vous est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet [35 heures hebdomadaire] à la date du 1^{er} Avril 2016.

Déclaration de vacance règlementaire sera faite auprès du Centre de Gestion précité.

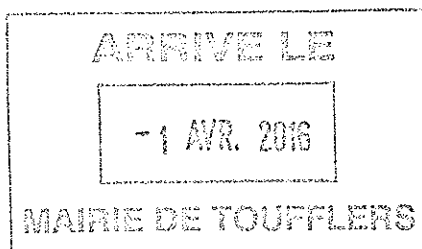
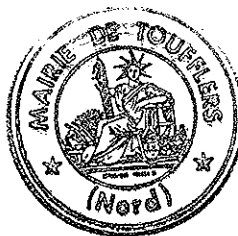
Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

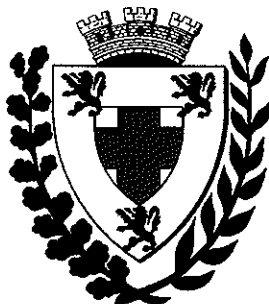
Alain GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize**, le **vingt-deux mars**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 15/03/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BRENOT Georges , BERNARD Marie-Françoise , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie , BAHUAUX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , BOUREZ Delphine , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , ADYNS Guy , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL
Prime annuelle 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision prise lors de la séance du 21 octobre 1985 de légaliser la prime fixe annuelle au personnel communal, ainsi que la délibération du 30 novembre 2004 instituant une enveloppe budgétaire de prime annuelle pour les emplois aidés.

Il propose de fixer le montant des primes pour l'exercice 2016. Ouï cet exposé, le Conseil Municipal fixe la prime annuelle pour 2016 à **1 466,62 €** [base du SMIC brut mensuel en vigueur].

pour un agent à temps complet [titulaire ou non titulaire – avec incorporation des emplois d'avenir et des apprentis] : ce montant sera réduit dans les mêmes proportions que le traitement en cas d'exercice de fonctions à temps partiel ou incomplet].

Un crédit suffisant est prévu au Budget de l'exercice 2016.

Le paiement pourra se faire en 2 parties (juin et novembre).

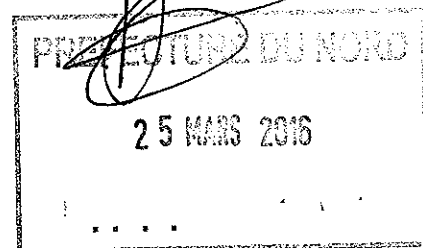
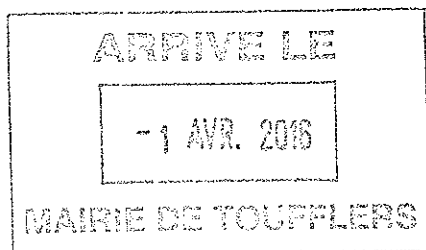
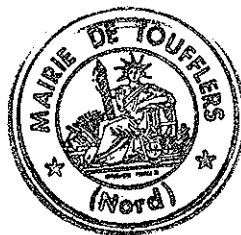
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

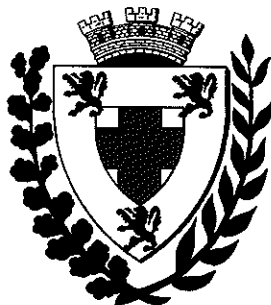
Alain GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

O B J E T

SUBVENTIONS de
FONCTIONNEMENT
2016

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize , le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15/03/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

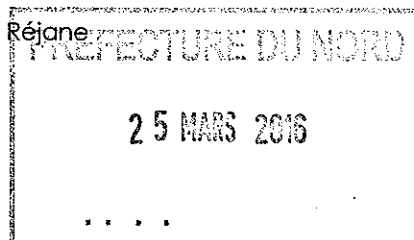
TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BRENOT Georges , BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie , BAHUAUX Isabelle , VANHALST François, DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , BOUREZ Delphine , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , ADYNS Guy , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS Guy

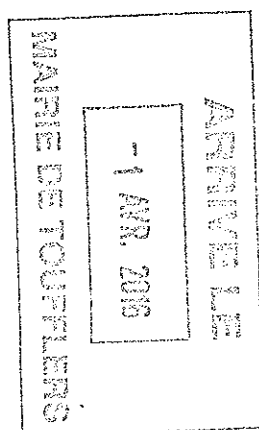
Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne



Il vous est proposé, sur avis de la Commission des Finances, de voter les subventions de fonctionnement suivantes qui seront imputées sur les crédits prévus au Budget Primitif 2016 :

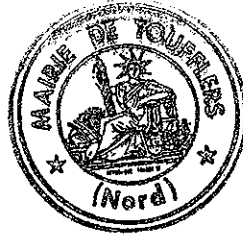
A.D.V. (Association des Déficiants Visuels)	600 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	325 €
AMICALE MIXTE ANCIENS ELEVES ECOLES PUBLIQUES	1 930 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES	405 €
A.S.C 59	250 €
ATELIER MUSICAL	515 €
ATELIER THEATRE "L'INSUFFLE"	515 €
C.A.P.T	570 €
CERCLE SAINT PAUL et BOURLE	1 125 €
CLUB DES RANDONNEURS DE TOUFFLERS	405 €
CLUB SAINT PAUL BASKET	1 300 €
Sport Handicap soutien	30 €
COULEURS DES TOILES	150 €
FEDERATION COMMERCES NORD EST [3 ^{ème} et dernière année]	746 €
JARDINIERS TOUFFLERSOIS	450 €
LES JARDINS DE GAIA	160 €
T.K.C. KARATE	250 €
TOUFFLERS ATHLETIC FOOTBALL	1 700 €
Remplacement filets football saison septembre 2016 à juin 2017	250 €
TOUFFLERS COUNTRY CITY	200 €
TOUFFLERS TENNIS DE TABLE	1 120 €
PARENTS INDEPENDANTS DU COLLEGE DAUDET	200 €



SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
AMICALE MIXTE ANCIENS ELEVES ECOLES PUBLIQUES Electrification pas de tir	800 €
SUBVENTIONS EXTERIEURES	
MISSION LOCALE VAL DE MARQUE	8 606 €
P L I E VAL DE MARQUE	6 038 €
C L A P MISSION LOCALE	362 €
G I P MAISON EMPLOI VAL DE MARQUE	2 258 €
AISE à HEM	600 €

D'autres subventions de fonctionnement pourront être examinées au conseil municipal de juin.

Adopté par 21 voix pour – 1 voix contre [M. LEMAN] – aucune abstention
N'ont pas pris part au vote MM. DETRE – DOVERGNE Marianne et BOUCHEZ
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

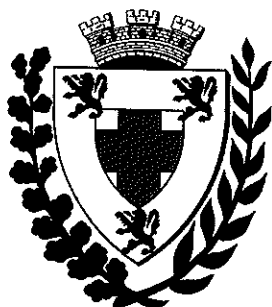
Le Maire,

Alain GONCE

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize**, le **vingt-deux mars**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE**, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **15/03/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

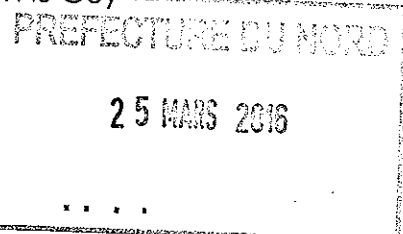
TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BRENOT Georges, BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, BOUREZ Delphine, Ludivine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, ADYNS Guy, CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS-Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne



OBJET

Par délibération du 18 mars 2015, le Conseil Municipal a déterminé le taux des trois taxes locales comme suit :

**TAXES
LOCALES
Taux 2016**

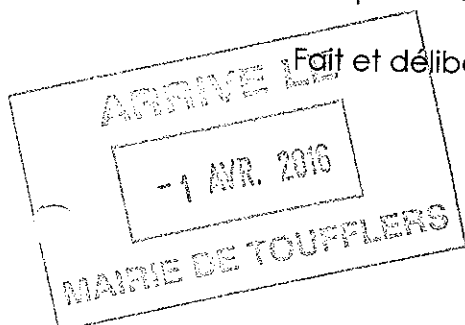
Taxe d'habitation	22.75 %
Taxes foncières sur les propriétés bâties	19.57 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	17.06 %

Considérant les dépenses prévues dans le Budget Primitif, il vous est proposé, la Commission des Finances entendue, de maintenir pour 2016 les taux comme suit :

Taxe d'habitation	22.75 %
Taxes foncières sur les propriétés bâties	19.57 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	17.06 %

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme

Le Maire

ALAIN GONCE





L'an **deux mille seize, le vingt-deux mars**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **16/03/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BRENOT Georges, BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, BOUREZ Delphine, Ludivine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, ADYNS Guy, CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET
Budget Primitif 2016
Investissements

Dans le cadre du Budget Primitif 2016, il vous est proposé d'envisager l'inscription des nouveaux investissements suivants :

Compte	Dénomination
2031	Etudes
205	Logiciel Etat Civil
	Logiciel Portail des Familles
	Logiciel Salles de Tennis
2128	Atelier technique municipal - cloture et agencements extérieurs
	Terrain football filets pare-balls
21312	Achat foncier agrandissement cantine
21316	Agrandissement Columbarium
21318	Achat Atelier Technique Municipal
	Eglise - création rampe d'accès PMR
	ADAP Local Culturel - Chenaie
	Salle DEVYS - protection poteaux
	Ancienne Mairie - réaménagements intérieurs
	Eglise - toiture sacristie
2151	Voie 59 Bis rue de Roubaix : revêtement final
	Parking Rue de Néchin [Opération Logements]
2152	Signalétique commerçants et artisans
	Illuminations Rue de Verdun et Mairie
	Voirie 59 Bis rue de Roubaix clôture fond de parcelle
21568	Alarme Centre technique municipal
21578	remplacement tondeuse
2182	Matériel roulant
2183	Parc photocopieurs
2184	Restaurant scolaire meuble rangement
	Local Culturel nouvelles tables
2184	Mobilier Ecole Maternelle
2184	Mobilier Ecole Primaire
2188	Environnement 4 nouvelles poubelles dans commune
	balayeuse
	nouveaux tréteaux plastique pour festivités
	ensemble de poubelles intérieures et extérieures du Complexe
2313	Restaurant scolaire agrandissement
2315	Installation matériel de protection
2315	Eclairage public - Rue du Trieu du Quesnoy
2318	Autres immobilisations

PREFECTURE DU NORD
25 MARS 2016

ARRIVÉE
- 1 AVR. 2016
MAIRIE DE TOUFFLERS



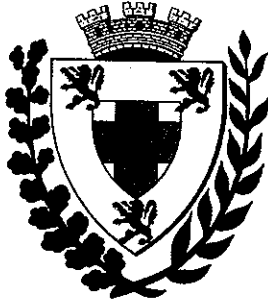
Adopté par 19 Voix pour - 6 voix contre [groupe action municipale]
Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize**, le **vingt-deux mars**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 15/03/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BRENOT Georges , BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie , BAHUAUX Isabelle , VANHALST François, DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , BOUREZ Delphine , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , ADYNS Guy , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

**CIMETIERE COMMUNAL
Nouveau règlement**

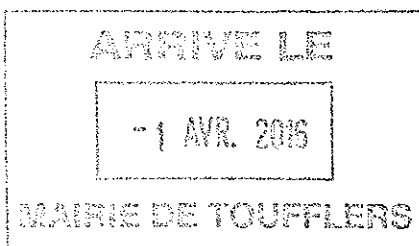
La législation dans le domaine funéraire est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales , la Loi du 8 Janvier 1993 et la Loi du 19 Décembre 2008 modifiée.

La Commune détermine le règlement intérieur de son cimetière.

Il vous est proposé d'adapter le règlement actuel (nouveau document à la présente délibération).

Adopté par 20 voix (groupe ensemble pour agir et M.CIMETIERE)
1 voix contre (M.LEMAN) – 4 abstentions (membres du groupe action municipale)

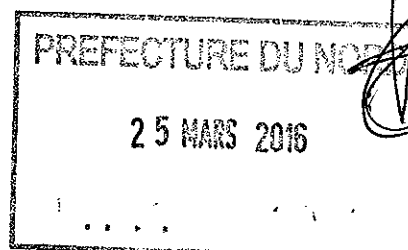
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize , le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15/03/2016 .

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BRENOT Georges , BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie , BAHUAUX Isabelle , VANHALST François, DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , BOUREZ Delphine , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , ADYNS Guy , CIMETIERE Xavier

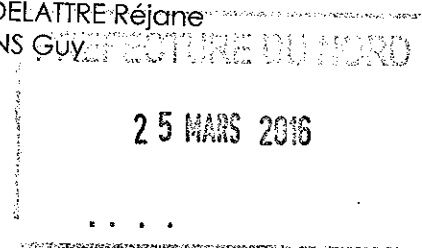
Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane

BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne



OBJET

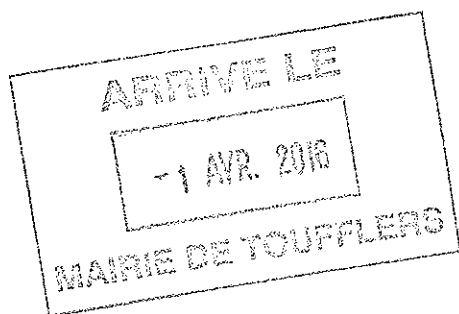
**MANDAT 2014 2020
INDEMNITE DE FONCTION
DES ELUS LOCAUX
Confirmation des taux et
volonté de déroger à la Loi**

Par délibération du 10 décembre 2014 , le Conseil Municipal a fixé le taux des indemnités d' élu selon les éléments suivants :

- Taux en % de l'indice Brut 1015 :
 - * Maire : 45 %
 - * Adjoints : 18 %
 - * Conseillers délégués : 4 %

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2123-20-1, L 3123-15-1, L 4135-15-1 ;
- Vu les Lois du 27 Février 2002 et 12 Mai 2009 ,
- Vu l'article 3 de la Loi n° 2015-366 du 31 Mars 2015 fixant automatiquement au taux plafond prévu à l'article L 2123-23 du C.G.C.T ;
- **Acte la volonté de Monsieur le Maire de déroger** à cette Loi précitée en fixant son indemnité au taux ci-dessous inférieur à celui déterminé par la Loi (55 %)
- **Redéfinit le régime indemnitaire des autres élus** conformément au tableau ci-dessous
 - Taux en % de l'indice Brut 1015 :
 - * Maire : 45 %
 - * Adjoints : 18 %
 - * Conseillers délégués : 4 %
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal du 10 Décembre 2014;
- Décide d'accorder les indemnités conformément au tableau annexé ;
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6531 du budget ;
- Dit que cette décision prend effet au 1^{er} Janvier 2016.



Adopté par 20 voix pour (Groupe Ensemble Pour Agir et M.CIMETIERE – 5 abstentions [membres du groupe Action Municipale]
Fait et délibéré les jour , mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain GONCE

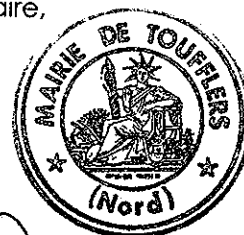


Nom Prénom	Fonction	Indemnité en % de l'indice 1015
GONCE Alain	Maire	45 %

Elu concerné	Fonction	Indemnité en % de l'indice 1015
Premier Adjoint	Adjoint	18 %
Deuxième Adjoint	Adjoint	18 %
Troisième Adjoint	Adjoint	18 %
Quatrième Adjoint	Adjoint	18 %
Cinquième Adjoint	Adjoint	18 %
Sixième Adjoint	Adjoint	18 %
Septième Adjoint	Adjoint	18 %
Conseiller délégué	Conseiller délégué	4 %
Conseiller délégué	Conseiller délégué	4 %
Conseiller délégué	Conseiller délégué	4 %
Conseiller délégué	Conseiller délégué	4 %

Fait à TOUFFLERS le 22 Mars 2016

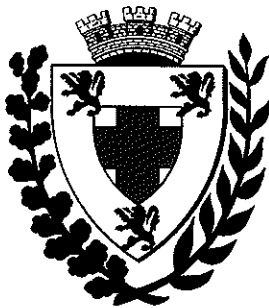
Le Maire,



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize**, le **vingt-deux mars**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 15/03/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BRENOT Georges , BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie , BAHUX Isabelle , VANHALST François, DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , BOUREZ Delphine , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , ADYNS Guy , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BALSACK Sylvie qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

**METROPOLE EUROPEENNE
DE LILLE
Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée
ERL n°4
Rue des Mésanges
Programmation
logements sociaux
à 100 %**

La Métropole Européenne de Lille engage une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sur 27 Communes.

Notre Commune de TOUFLERS est concernée par l'emplacement réservé pour le logement numéroté 24 situé rue des Mésanges.

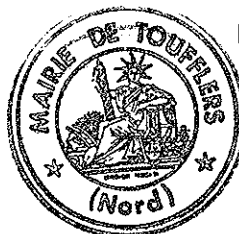
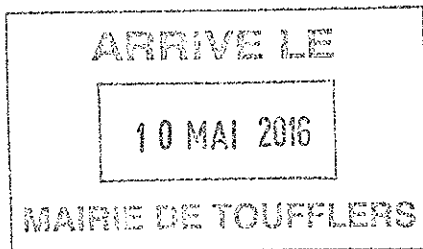
Dans le but de pouvoir mieux répondre aux quotas liés à la Loi dite « S R U », il est proposé d'intensifier le pourcentage des logements sociaux sur cette zone en le portant de 50 à 100 %.

Comme le permet la Législation , le Conseil Municipal peut émettre un avis sur cette modification.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur ce passage à 100 % du pourcentage de réalisation de logements sociaux sur la zone dénommée « ERL n°4 ».

Adopté à l'unanimité.

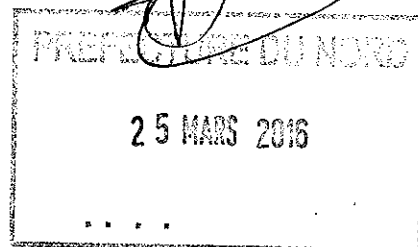
Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GONCE



R. fait